

Prêt d'Honneur, Prêt à 0% pour les créateurs et repreneurs d'entreprise du Sud Seine-et-Marne !

La **Communauté de communes de l'Orée de la Brie** s'est engagée dans une politique de soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise, en adhérant depuis déjà plusieurs années, à la plateforme du réseau Initiative France : Melun Val de Seine Initiatives devenue depuis le 1^{er} janvier 2013 **Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne**.

Bénéficiaires :

Tout créateur ou repreneur d'entreprise souhaitant consolider son apport personnel, qualifier son projet, et faciliter son accès au crédit bancaire.

Conditions d'obtention :

- L'entreprise doit être implantée sur une commune de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.
- Un apport personnel et un prêt bancaire sont nécessaires.
- Les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise peuvent être présentés.
- Tous les secteurs sont ouverts au financement (sauf l'immobilier) : commerce, artisanat, restauration, service, agri-rural, professions libérales, ...
-

Prestations :

- **Etape 1 : Des conseils personnalisés et une orientation adaptée**

Conseils sur les différentes étapes de la création d'entreprise, informations sur les différentes aides possibles,...

Orientation vers un opérateur technique partenaire qui accompagnera le candidat dans l'élaboration de son dossier de demande de financement.

- **Etape 2 : Le Prêt d'Honneur**

Un Prêt d'Honneur en fonction du projet...

- ▶ PHC : Prêt d'Honneur *Création*
- ▶ PHR : Prêt d'Honneur *Reprise*
- ▶ IDFT : Ile de France *Transmission*
- ▶ PHD : Prêt d'Honneur *Développement*
- ▶ PHA : Prêt d'Honneur *Agricole*
- ▶ PHIR : Prêt d'Honneur *Initiative Remarquable*

Le Prêt d'Honneur est accordé par une Commission ou Comité d'Attribution composé de chefs d'entreprise et d'experts bénévoles.

Montant du prêt : de **3 000 € à 30 000 € (50 000 € pour certains cas de reprise)**

Taux d'intérêt : **0 % sans garantie demandée**

Durée de remboursement : **entre 2 et 5 ans**

Différé de remboursement possible

- **Etape 3 : Le suivi et le Parrainage**

Suivi et visite par un Chargé de Mission de l'Association et transmission de fiches de suivi d'activité trimestrielles,
Parrainage par un chef d'entreprise ou un expert, si souhaité par l'entrepreneur,
Suivi par l'opérateur technique, si l'entrepreneur en fait la demande.
Recommandation de s'inscrire à un Club de Créateurs.

Contacts :

A la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Tél : 01 60 62 15 81

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Contact : Mélanie BOURAFA ou Laurence LAHAYE

Centre d'affaires H CENTER - 11, rue Benjamin Franklin - 77000 LA ROCHETTE

Tél. : 01 64 38 96 85 - Fax : 01 64 38 93 93

Mail : initiative.mvs.sud77@camvs.com

Site : www.initiative-mvs-sud77.fr